

**Remarques de la CRAT relatives à la 2<sup>ème</sup> phase de l'étude d'incidence sur l'avant-projet de révision du plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort portant sur l'inscription d'une zone d'extraction à YVOIR**

Conformément à l'article 42 du CWATUP, la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) est tenue informée de l'évolution des études préalables à la révision du plan de secteur et peut formuler les observations ou présenter les suggestions qu'elle juge utiles.

**1. CONTEXTE DU PROJET**

<u>Brève description du projet</u> :	Révision du plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort en vue d'inscrire une zone d'extraction de 6 ha sur des terrains actuellement inscrits en zone agricole. La compensation prévoit la réaffectation de 2 ha de zone d'extraction en zone d'espaces verts et de 4 ha en zone agricole.
<u>Demande</u> :	Deuxième phase de l'étude d'incidences de plan
<u>Localisation</u> :	Au lieu-dit Trou des Chats à Dorinne et Spontin (YVOIR)
<u>Demandeur</u> :	Carrières des Nutons s.a.
<u>Auteur de l'étude</u> :	s.a. Pissart, Architecture et Environnement
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	06 avril 2010

## 2. REMARQUES

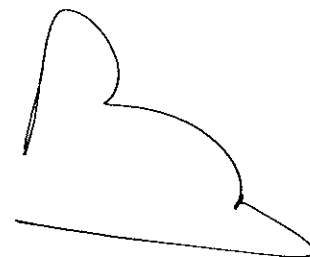
**La CRAT prend acte de la deuxième phase de l'étude d'incidences et est favorable à la poursuite de la procédure.**

La CRAT émet cependant de vives réserves quant à la réduction de la superficie de la zone d'extraction à inscrire telle que préconisée par l'auteur d'étude.

La CRAT réitère à cet égard les remarques formulées dans son avis du 18 juillet 2008. Elle estime qu'engager une révision de plan de secteur pour une telle superficie n'est pas faire œuvre de planification et que, s'il y a un gisement réellement exploitable à cet endroit, il convient de le protéger en inscrivant l'entièreté de la zone.

La CRAT réitère également ses remarques reprises dans son avis du 26 novembre 2009. Depuis son premier avis sur le projet, elle constate qu'une étude spécifique menée par l'Université de Liège et une nouvelle prospection géo-électrique ont été réalisées. Celles-ci relèvent cependant la difficulté de confirmer la qualité du gisement en raison de la structure de la formation de l'Ourthe (fracturations, poches de sable, karstification...). La Commission estime que procéder à de nouveaux forages n'apporterait que des informations partielles et qu'il est impossible d'obtenir une certitude quant à la qualité du gisement dans des coûts raisonnables.

La CRAT réinsiste par ailleurs sur l'urgence du dossier pour la viabilité de l'exploitation dont le front de taille se localise à la limite de la zone d'extraction via l'extension du périmètre.



Philippe BARRAS,  
Président